

LA LABELLISATION DE DEUX "VILLES DE SURF" DE BRETAGNE SUD : ENJEUX DE TERRITOIRES



Décembre 2022 - n°13

RÉSUMÉ : La Fédération française de surf a lancé en 2015 le label "ville de surf" à destination des communes. Si le but est d'accompagner le développement de la discipline par une régulation là où le surf se pratique le plus, pour les territoires concernés, le label revêt une signification autre car il procède d'un classement entre localités qui garantit une visibilité accrue pour la destination. La Bretagne est la première région en nombre de communes labellisées (6 sur 11 à l'échelle nationale), signe que les élus se sont saisis du label comme d'une opportunité pour se positionner dans le tourisme. A partir d'extraits d'entretiens menés auprès d'acteurs et de parties prenantes de deux "villes de surf" de Bretagne sud, Plomeur et Guidel, cet article analyse les logiques à l'œuvre et les enjeux sociaux de cette reconnaissance. S'il apparaît que la labellisation repose autant sur des critères sportifs (qualité du spot, écoles, clubs) qu'économiques et environnementaux, l'article montre la prédominance d'effets économiques sur les autres dimensions. Cette évolution entraîne des effets non souhaités par les pratiquants locaux, œuvrant pour la "ressource territoriale". A l'échelle intercommunale se dessine un système d'acteurs intégrant élus, professionnels de l'activité, usagers et responsables environnementaux, au sein duquel les coopérations et les oppositions fondent un ordre local.

MOTS CLÉS : LABELLISATION, VILLES DE SURF, BRETAGNE, PROFESSIONNELS, PARTIES PRENANTES.

ABSTRACT : In 2015, the FFS launched the "surf town" label for municipalities. If the goal is to accompany the development of the discipline by an active regulation where surfing is practiced the most, for the territories concerned, the label has another meaning because it proceeds from a classification between localities which guarantees an increased visibility for the destination. Brittany is the leading region in terms of the number of towns with the label (6 out of 11 nationwide), a sign that local elected officials have seized the label as an opportunity to position themselves in the tourism sector. Based on interviews with actors and stakeholders of two "surf cities" Plomeur and Guidel, this article analyzes the logic at work and the political and social stakes of this territorial recognition. If it appears that the labeling is based as much on sports criteria (quality of the spot, surf schools, clubs), economic, and environmental, the article shows the predominance of economic effects on the other dimensions. This evolution weighs on the destination and leads to consequences, some of which are often not wished by the members of the local surfing community, i.e. by those who have historically worked for the recognition and the revelation of the "territorial resource". At inter-communal level, a system of actors integrating elected officials, professionals of the activities, users and environmental managers is thus emerging, within which cooperations and oppositions found a form of local.

KEYWORDS : LABELING, SURF CITIES, BRITTANY, PROFESSIONALS OF SURF, STAKEHOLDERS.

Stephen BERROU,
docteur et
Antoine MARSAC, MCF
Laboratoire ACP, EA 3350,
Université Gustave Eiffel,,

Introduction

Depuis les années 2000, le surf connaît une massification de sa pratique à l'échelle internationale. La globalisation de la culture surf et de ses codes (Coéffé, Guibert & Taunay, 2012) constitue un sujet d'étude éclairant les dynamiques locales et leurs évolutions. Dans ce contexte, sont apparus les "surf city" ou "surfurbia": elles correspondent à une typologie de stations littorales et urbaines où la présence de spots de surf et de services à destination des touristes et sportifs sont garantis. Les localités de Waikiki à Hawaï et de Huntington Beach en Californie offrent les modèles les plus achevés (Lemarié, 2016). Une station de surf est une "agglomération située au bord de mer, organisée autour d'une ou plusieurs plages, dans laquelle se sont implantés une villégiature de plaisance et des équipements spécifiques" (Clairay et Vincent, 2008, p. 202). En France, cette opération de marquage territorial se réalise au travers du label "ville de surf" mis en place par la Fédération française de surf (FFS) en 2015. Avec 680000 pratiquants pour 80000 licenciés, 180 clubs et 130 écoles de surf affiliées, cette institution entend, grâce à ce label, accompagner ce développement par une régulation visant à garantir les intérêts et stratégies d'acteurs. Pour les territoires, le positionnement pour l'obtention du label touche à des enjeux qui concernent les dimensions économiques et politiques. De plus, les "villes de surf" procèdent d'un classement entre territoires qui garantit une visibilité accrue pour la destination.

Cette structuration et institutionnalisation de la pratique du surf (Falaix, 2019) s'accompagnent aussi de tensions en son propre champs. La labellisation est l'émanation d'une logique fédérale qui participe d'une production officielle de territoires de surf, tandis que l'émergence des spots se réalise par les pratiquants et les entrepreneurs locaux qui, en investissant des sites, contribuent à leur marquage, à leur renommé. Apparaissent ainsi deux logiques de production de l'espace en décalage l'une et l'autre: celle institutionnelle, réglementaire et nationale, et celle informelle, spontanée et locale. Des études ont montré que des résistances de la part des pratiquants locaux apparaissent en réponse à des formes de promotions de leur culture sportive. Ce phénomène de "localisme" est l'expression d'une appartenance à la communauté de

pratiquants. Une "ville de surf" est ainsi comparable à un système localisé où interagissent des catégories d'acteurs et dans lequel le surf est tout à la fois élément d'organisation et objet de perceptions et d'usages. Cet article compare les dynamiques à l'œuvre au sein de 2 "villes de surf" de Bretagne sud pour mieux saisir les enjeux qui se cristallisent dans la labellisation de chacune d'elles, ainsi que les limites qui apparaissent dans cette démarche de promotion territoriale. Le choix de ces terrains d'enquête sur le territoire breton se justifie selon des critères géographiques et liés à la labellisation. Les communes choisies sont Plomeur, en Finistère, pour la réputation du spot qu'elle abrite, et Guidel, dans le Morbihan, pour son degré de conformité avec les exigences du label, récompensé par 2 étoiles.

Si des études ont été menées sur le surf en Bretagne (Guibert, 2014 ; Schmitt 2020), les villes de surf bretonnes ont été moins étudiées. Or, de toutes les régions littorales, la Bretagne est première en termes de nombre de communes labellisées devant la Nouvelle Aquitaine, berceau historique du surf en France. En 2019, date du début de recueil de données, 6 communes sur les 11 ayant reçu le label étaient bretonnes. Plutôt que de se contenter de consolider des pratiques touristiques qui ont généralement trait au folklore, aux traditions vivantes et au patrimoine culturel, et sur lesquelles les localités de Bretagne ont construit jusqu'à présent leur attractivité (de Araujo Aguiar, 2019), le surf se positionne comme une opportunité dans cette région pour conquérir de nouvelles catégories de visiteurs. D'autre part, le surf pèse de façon conséquente sur les trajectoires des stations balnéaires bretonnes, qui historiquement apparaissent "comme modeste, éparpillée, fondée sur un tourisme à taille humaine" (Clairay et Vincent, 2008, p. 202). L'objectif est ici d'explicitier les enjeux liés à la labellisation de 2 communes, l'une finistérienne et l'autre morbihannaise, en tenant compte de leurs configurations particulières et de leurs historicités propres. Le surf dans ces territoires apparaît comme un révélateur de logiques susceptibles de mettre à jour les évolutions du tourisme. Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, une enquête qualitative croisant des discours issus d'entretiens semi-directifs et d'observations participantes a été menée entre 2020 et 2021. Il s'agit de tenir compte de points de vue indigènes et de les contextualiser.



L'enquête s'appuie sur les logiques de 3 catégories d'acteurs sur chaque terrain: d'une part les élus qui agissent en faveur de la production du territoire, puis les professionnels du surf qui concentrent les compétences liées à la l'institutionnalisation du surf sur la commune, et enfin les pratiquants. En complément, une analyse de contenu thématique a été réalisée à partir d'articles de quotidiens locaux : *Ouest France* et *Le télégramme*.

1. Les enjeux du label "ville de surf" pour les localités de Bretagne sud

La présence de "ville de surf" en Bretagne sud traduit la volonté de certaines municipalités de faire du surf un élément important de structuration des démarches de politique locale, et plus largement, de se positionner dans le secteur en vogue du tourisme sportif. Nourrir la symbolique, l'image et la notoriété du lieu selon une logique de "marketing territorial", telle est l'ambition portée par les pouvoirs publics.

1.1. Socio-genèse des "villes de surf" en Bretagne

Plomeur et Guidel sont des villes fortement impliquées dans la socio-genèse du surf. Elles représentent les "scènes surf" (Lemarié, 2016) les plus anciennes de la région, des épices de diffusion, des lieux par où les choses ont commencé. Ces sites ont concentré dès le début des années 80 des groupes de pratiquants et joué un rôle important pour la diffusion de ce sport. En faisant le parallèle avec le contexte actuel, on peut dire qu'à Guidel et Plomeur, l'épaisseur historique du surf sur ces lieux a propulsé ces territoires dans un processus d'identification en lien avec le label de la FFS. Des acteurs clés ont investi la problématique de la structuration sportive de l'activité pour s'inscrire dans une démarche professionnalisante de leur activité et poursuivre le mode de vie propre à une culture sportive émergente en Bretagne. *"L'institutionnalisation du surf en tant que sport s'est d'abord réalisée à l'échelon local par la création de clubs de surf"* (Lemarié, 2016, p. 300). Yannick Le Coz sera l'un de ceux qui marquent la pratique. En 1987, il fonde le "Kangourou surf club" (association lois 1901 à but non lucratif) dont le siège est à Plomeur, et crée dans la foulée la ligue de Bretagne de surf en 1988. L'essor de la ligue est l'œuvre de ce professeur

d'EPS certifié dans le secondaire, Yannick s'engage en parallèle pour la structuration sportive du surf, et devient juge régional, puis juge international. En 1994, Didier Tirilly et Ronan Chatain créent la première école de surf de Bretagne à La Torche, et fondent un réseau de structure d'enseignement du surf sous le label "ESB" (École de Surf de Bretagne) sur l'ensemble du territoire régional.

"Le développement du réseau s'est fait à partir d'une vision... On a un territoire qui est grand, on est tous des pots, donc on ne va pas travailler dos à dos. On voyait des endroits comme l'Aquitaine qui était déjà saturé et on se disait qu'ici, ça serait pas pareil. On va plutôt essayer de réfléchir ensemble à un développement harmonieux, au regard du territoire. Et en fait, on avait déjà une approche un peu sportive parce que, pour ma part, moi j'étais compétiteur. Mais on voulait en faire notre métier" (R, 48 ans, directeur de l'ESB Plomeur).

La popularité et la capacité de ces pionniers à fédérer vont leur permettre de développer un réseau de structure qui correspond à l'émergence d'un premier groupement professionnel. La structuration du surf dans la région Lorientaise prend son envol dès 1986 avec la création du club de surf historique, la West Surf Association (WSA), sous l'impulsion de surfeurs locaux. L'histoire du surf à Guidel est indissociable de celle de ce club, qui reste à ce jour l'association la plus importante en termes d'adhérents en Bretagne. D'une activité "subculturel" (Lemarié, 2016), associée à des normes distantes des conventions (Wheaton, 2004), le surf accède progressivement au statut de discipline à part entière au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, le secteur public capitalise sur cette ressource comme sur un outil essentiel au développement touristique et au réaménagement urbain. Cela constitue un indicateur fort de la considération portée à cette pratique.

D'autre part, le surf est devenu une nouvelle facette de la balnéarité bretonne, emblématique de ces territoires (Clairay et Vincent, 2008). Ce phénomène apparaît en effet comme un facteur déterminant dans son identité maritime. Il est créateur d'images mettant en avant l'authenticité, ainsi que le carac-



tère préservé des littoraux bretons. La trajectoire des stations balnéaires bretonnes s'oppose à celle des autres stations françaises qui se transforment pour devenir des villes d'agrément et de divertissements au cours du XX^{ème} siècle (Ibid.). La communication actuelle pour la promotion de territoires s'appuie sur ces produits pour gagner en attractivité. Les normes balnéaires bretonnes agissent comme un filtre dans la territorialisation des pratiques des "villes de surf" (Guibert, Coëffé, Taunay, 2012). La typologie de station tient compte du modèle de station balnéaire comme héritage maritime. Le cas des "villes de surf" ouvre la réflexion sur la mondialisation supposée du phénomène de "surf city" (Lemarié, 2016) dans la mesure où ces dernières pèsent historiquement.

Cependant, Plomeur apparaît davantage comme un anti-modèle. L'imaginaire maritime est aujourd'hui socialement plébiscité par une population de touristes s'organisant autour de la volonté de se rapprocher au plus près d'une pratique qui serait selon les locaux « authentique ». Or, les labellisations des 2 villes surviennent à une étape avancée de l'évolution du surf en ces lieux. Les observations recueillies sur les terrains d'enquêtes permettent d'analyser des similitudes et différences.

1.2. A Guidel: le surf comme opportunité

Guidel, à douze kilomètres de l'agglomération de Lorient, doit son attractivité au désir de rivage (Corbin, 2010), à une offre diversifiée d'activité dont le surf, une identité "verte" propre à susciter l'écotourisme. Cette ville a acquis une maritimité grâce au nautisme et l'exemplarité en termes de qualité environnementale. Cette commune s'est aussi engagée dans des stratégies politiques d'image valorisant le territoire. Celles-ci s'appuient notamment sur l'accumulation de prix, labels et autres signes de reconnaissance, que cette "ville modèle" utilise comme des attributs distinctifs. Ces divers titres reflètent l'attention accrue portée aux ressources territoriales dans le développement de la filière économique liée au tourisme. Le label "ville de surf" est attribué à la commune dès l'apparition de ce dispositif en 2015. Depuis les années 1990, les élus manifestent un engagement en matière de développement du nautisme. En 1992, un bâtiment est implanté sur le littoral dans une zone dunaire à proximité du spot et dédié à un centre de voile.

Cette mesure s'apparente à une "municipalisation" du nautisme (Fuchs, 2019). Mais les espoirs projetés sur ce secteur d'activité ne seront pas satisfaits. La configuration spatiale de la côte Guideloise se révèle inappropriée pour l'enseignement de la voile. Cette situation non préméditée va être favorable au surf. La WSA saisit cette opportunité dès 1999 pour migrer sur la commune de Guidel et occupe une partie des locaux vacants. Pour les membres de l'association, le bâtiment situé en face des spots est un vecteur d'essor avec deux cadres associatifs respectivement détenteur d'un Master STAPS et formateur à l'Ecole Nationale de Voile pour le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport. Le vice-président du club est président de la ligue de Bretagne de surf et représente les acteurs auprès d'élus. Un professeur d'EPS à l'interface des institutions scolaires et sportives œuvre à la réalisation de projets de démocratisation de l'activité auprès d'élèves.

A Guidel, la labellisation s'inscrit dans une distinction/imitation dont le but est de rassurer le consommateur sur la qualité de l'offre (Chameroy et Chandon, 2010), de gagner en attractivité comme destination. Le surf y est appréhendé par les élus comme produit d'appel qui offre une innovation aux professionnels, répond aux tendances touristiques actuelles et rajeunit l'image de la ville. La reconnaissance officielle par le label s'accompagne d'une reconnaissance des parties prenantes. Seule "ville de surf" bretonne à obtenir 2 étoiles, Guidel accroît considérablement sa légitimité et sa visibilité touristique.

1.3. A Plomeur: le label comme expression de l'attachement au territoire

La configuration de Plomeur comme "ville de surf" contraste avec celle de Guidel. Tout d'abord, le spot de surf contrairement à ceux de cette dernière s'apparente à un haut lieu c'est-à-dire à un "paysage emblématique" (Dubost et Lizet, 1995). Il accueille en son sein la première école de surf avec l'ESB La Torche en 1994, ainsi que le premier événement international. Les structures de haut niveau (pôle espoir, centre labellisé d'entraînement) y sont également implantées. Pourtant, Plomeur, historiquement, n'a jamais été un lieu balnéaire. Au contraire, cette commune rurale développe une filière agricole et sa portion littorale demeure réduite comparativement aux communes

limitrophes (Penmar'ch...). Les élus de Plomeur interrogés sont peu enclins à entreprendre des démarches de valorisation des ressources maritimes. Pour eux, les problématiques d'aménagement d'un site naturel ou de développement d'une filière sportive ou de loisir ne constituent pas des priorités. Pour pallier cette situation vécue comme désavantageuse et inscrire le surf sur l'agenda politique de la commune, les surfeurs locaux, ayant compétences professionnelles sollicitent l'appui d'une agence de développement et de promotion du territoire pour encourager les élus à initier une démarche de labellisation. Utilisé comme un levier territorial, le label cristallise, dès l'année qui a suivi sa création en 2015, les espoirs des professionnels du surf de la commune et des porteurs de projet, soucieux de voir leur travail reconnu et le site de La Torche appréhendé comme une véritable "ressource territoriale" (Pecqueur et Gumuchian, 2007).

L'ancrage au lieu est prégnant à Plomeur parmi les surfeurs locaux. Le territoire possède en effet une propension à susciter un enracinement pour les adeptes des pratiques nautiques. Plomeur fait partie du pays bigouden qui regroupe vingt communes, à l'extrême sud-ouest de la Bretagne, dans une enclave bordée par la mer qui forme une « frontière naturelle » au climat favorable aux activités. En effet, le site de la Torche se trouve à l'une des limites du "gulf stream", vecteur de mouvement océanique qui réchauffe les eaux. Les vents forts qui le parcourent ont pour origine les basses pressions centrées sur les Îles Britanniques et la mer du Nord (combinées avec l'anticyclone des Açores), sont générateurs de fortes houles qui confère au spot de La Torche une consistance en termes de vagues. "La Torche, c'est plus de 300 jours de surf par an" d'après E., habitué du spot de Guidel.

Les professionnels du surf se sont saisis du label "ville de surf" comme d'une opportunité pour inscrire le surf sur l'agenda politique et peser davantage auprès des élus vis-à-vis desquels ils regrettent un manque de reconnaissance. Fort de leur visibilité déjà acquise au niveau régional et national, la volonté des acteurs était moins la recherche d'un avantage concurrentiel territorial que d'une reconnaissance du travail de structuration d'une filière sportive et de valorisation du site, entamé il y a plusieurs décennies. Portées par les structures associatives et privées, l'organisation d'événements d'envergure est chaque fois l'oc-

casion pour ces derniers de faire la démonstration de leur compétence en matière d'activité nautique et de glisse. La société Twenty-nine, en lien avec son volet associatif "l'ESB surf club", y a institué des compétitions internationales comme le Leclerc Pro junior, en collaboration avec la World Surf League. En investissant l'événementiel, ces acteurs locaux ont transformé le regard porté sur la pratique du surf dans le territoire. Le fait que le Conseil Régionale de Bretagne ait soutenu la candidature de La Torche pour l'accueil des épreuves de surf aux J.O de Paris 2024 prouve l'importance d'enjeux désormais associés à cette discipline. La reconnaissance du site entre dans la concurrence territoriale à l'échelle nationale.

Que ce soit à Plomeur ou à Guidel, l'instrumentalisation du label par les parties prenantes recouvre des intérêts variés qui se définissent selon les configurations politiques propres à chaque localité. Une convergence d'intérêt entre plusieurs catégories d'acteurs s'observe sur les deux localités : l'ambition d'acteurs fédéraux de "gouverner en douceur" et à distance s'aligne d'une part avec celle des élus désireux de "faire du territoire" (Bouisset et al, 2010), et d'autre part, avec la volonté des professionnels du surf de voir leur travail de développement d'une filière sportive et touristique reconnu. Le site de Guidel est moins renommé que celui de Plomeur. De ce fait, l'utilisation du label "ville de surf" n'obéit pas aux mêmes logiques sur ces territoires. Tandis qu'il est appréhendé comme fondamental à Guidel pour positionner la localité dans le choix des destinations et accroître la fréquentation de touristes, il ne joue pas un rôle à Plomeur dans ce domaine, la Torche étant plébiscitée dans la hiérarchie des territoires de surf à l'échelle internationale. Ce constat corrobore les résultats d'enquête de Florent (2011) menée sur le label UNESCO dans les localités qui établit que l'usage du label est inversement proportionnelle à la notoriété de sites classés. Plus un site est connu et moins il emploiera le label pour sa communication, et inversement.

La labellisation apparaît comme un enjeu de notoriété qui, sans être partagé par tous, engendre des effets sur le territoire qui tendent à spécialiser la destination. Parmi les plus récurrents dans les systèmes touristiques localisés, la pression foncière, la fragilité d'une économie locale rendant trop dépendante au



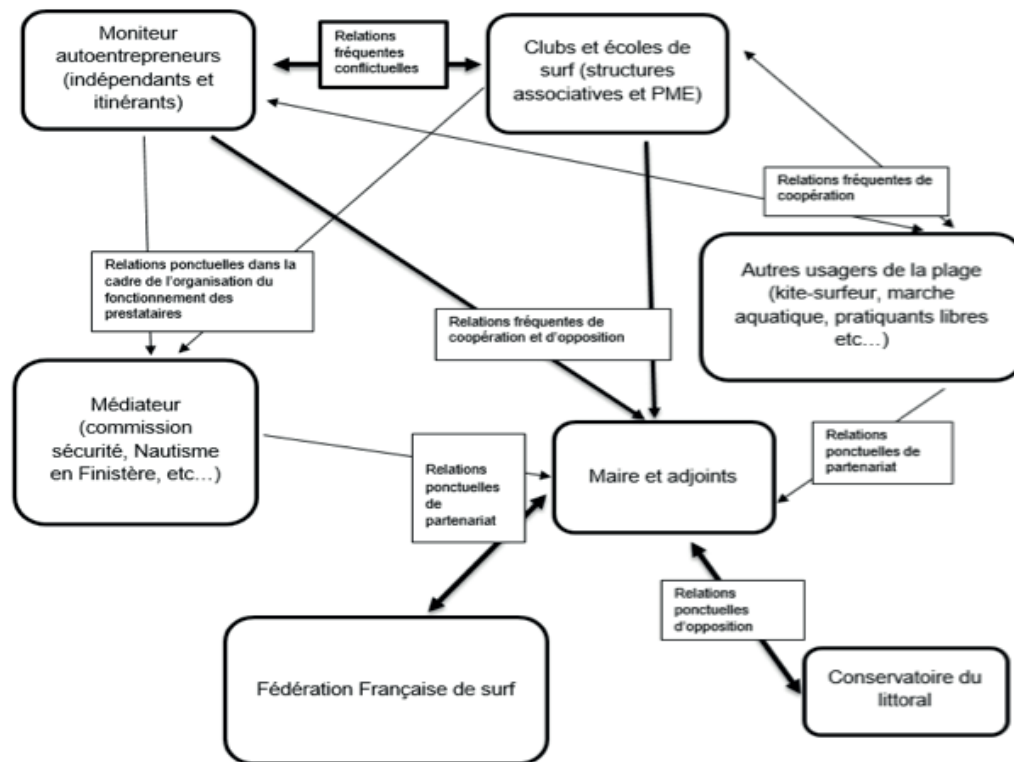
seul secteur touristique, et la dégradation de la ressource territoriale par absence de régulation judiciaire de la fréquentation et d'utilisation de son potentiel (Corneloup, Mao et Bourdeau, 2007).

2. Les limites de la labellisation à Plomeur et à Guidel

L'impact du label sur les territoires et des engagements à honorer figurent sur le cahier des charges définis par la FFS. Les pouvoirs publics sont ainsi invités à agir en faveur des pratiquants, à soutenir les structures agissant dans les activités de glisse, et plus généralement, à valoriser le surf dans ses dimensions sportives, de loisirs, et touristiques. Appréhendé en termes de coût de de bénéfice pour les territoires, les conséquences d'une labellisation sont difficiles à évaluer. Toute "ville de surf" s'inscrit dans un système localisé où interagissent différentes catégories d'acteurs politiques, économiques et sportifs. La figure ci-dessous représente schématiquement les grandes catégories d'acteur impliquées dans le système ainsi que les liens qu'ils entretiennent :

Figure : Le système des parties prenantes des 2 villes de surf étudiées

Le système d'acteurs et de parties prenantes des "villes de surf"



Ce schéma représente les relations de coopérations et d'oppositions qui se nouent entre les acteurs, il en résulte un système plus ou moins abouti de gouvernance locale du surf. Une analyse comparative entre les 2 communes permet de mettre à jour les problématiques récurrentes comme les aspects plus spécifiques à chacune d'entre elles quant à la gestion des évolutions de la pratique sur les sites.

2.1. Stratégie et résistance chez les surfeurs

La réflexion porte ici sur les façons dont les pratiquants s'approprient les nouvelles évolutions liées à l'institutionnalisation du surf et à la modification des rapports sociaux sur les lieux de pratique. Les spots sont comparables, pour les membres de la communauté locale du surf, à des "lieux anthropologiques" (Augé, 1994) : des espaces vécus comme relationnel, identitaire et historique pour une catégorie de surfeurs experts. Avec la transformation des espaces de pratique et la progressive institution de normes, les acteurs locaux réagissent pour préserver un rapport privilégié au territoire, et mettent en œuvre des stratégies. La crise de la covid19 a agi comme un révélateur des tensions latentes. Les manifestations de surfeurs pour protester contre les mesures d'interdiction des pratiques nautiques sur les plages sur le littoral Atlantique en sont un exemple. Jean Remy évoque des "micro-productions de l'espace" lorsque les acteurs imaginent des solutions en jouant et contournant les règles. Ces éléments constituent des ressorts importants de la dynamique sociale à Plomeur et Guidel.

L'augmentation toujours du nombre de pratiquants sur les sites de Guidel et Plomeur est de nature à créer les conditions de pratique plus difficiles. Le compétiteur de haut niveau et local de La Torche, Gaspard Larsonneur témoigne: *"Ça devient tendu. Trop de monde! Certains s'amènent là pour la première fois. Ne comprennent rien mais y vont quand même"* (Ouest France, le 1 Mars 2021). Le constat est relayé par des pratiquants de loisir: *"Il m'arrive de sortir, pas au point de râler sur les gens, mais agacé de voir que ce sport qui a des règles est pratiqué par des gens qui ne les maîtrisent pas"*, résume R., lycéen de 17 ans, habitué du spot. Face à cette massification de la pratique, les élus se sentent impuissants. *"Faut savoir que celui qui a envie de venir faire du surf individuellement, il a le droit de venir... On ne peut pas limiter la personne qui vient avec sa planche, elle a le droit, la plage est à tout le monde..."* (élu municipal de Plomeur). Rappelons qu'un spot est un espace public, son accès est libre et occupé provisoirement par les pratiquants. Les règles mises en œuvre pour réguler les rapports sont celles dites "de priorité et de bonnes conduites" que la FFS définit. Les surfeurs interrogés comme D., Y., R. ou S. font partie de ces

acteurs contemporains des évolutions du territoire. Depuis le début des années 2000, ils ont vu leur ville et leur lieu de vie se transformer autour de l'engouement que suscite désormais le surf, de l'attractivité grandissante de leur territoire, et du développement d'une économie tertiaire basée sur le tourisme. Le discours de S. exprime à la fois un sentiment de dépossession du lieu qu'il affectionne depuis longtemps, et une conscience des enjeux territoriaux rattachés à sa "ville de surf". Cette posture réactionnaire est largement partagée par les surfeurs de longues dates, que ce soit à Plomeur ou à Guidel :

"Ce n'est plus ce que c'était à l'époque où on a commencé... La démocratisation a fait qu'il y a de plus en plus de surfeurs à pratiquer et la nouvelle génération à l'heure d'aujourd'hui n'a pas de... n'est pas... est extrêmement loin des racines du surf que nous on a connu quand on a débuté, y avait beaucoup de respect, t'allais pas au pic juste parce que tu avais 14 ans et puis que... Y a plus ce respect là, les gens te regardent comme si tu étais de la merde... Alors qu'avant tout le monde se parlait, tout le monde se connaissait... Donc on est sur une évolution des profils et une évolution de la mentalité générale quoi!" (S, Directeur de Rise Up surf school, 33 ans, Plomeur).

Ces extraits montrent que si le phénomène de "localisme" existe à Plomeur, il ne débouche pas réellement sur "la mise en place de nouvelles règles par les groupes défenseurs dans le but de s'imposer dans un rapport de dominance", ni sur l'établissement d'un espace "dont l'accès reste ouvert mais qui donne des prérogatives à certains" (Trey, 1994). On note une cohabitation plutôt pacifique entre usagers à Plomeur et Guidel.

"Je ne suis pas un nostalgique du passé... Je pense que les gens qui systématisent un peu le discours du "c'était mieux avant", ben ça développe de la frustration... Et ça fait des gens un peu aigris, j'essaye de pas du tout être dans cette démarche-là" (R, 48 ans, directeur de l'ESB La Torche, Plomeur).

"Je suis bienveillant avec tout ça... Bien sûr je regrette les moments fabuleux, on surfait

à 3 ou 4 à la pointe de La Torche le dimanche matin, y avait 2 mètres "glassy", bien sur c'est fini ça! Mais bon, ça fait partie du deal, partout dans le monde c'est comme ça... J'ai pas de regrets, c'est le surf qui nous amène à ça... C'est le plaisir de glisser sur une vague... Mais on peut pas reprocher à quelqu'un de 2020 de pas vouloir le faire comme toi tu l'as fait en 1980 ou en 1970. Donc c'est comme ça, on s'adapte!" (Y, 62 ans, Plomeur).

La raison à ces constats est que la plupart ont sans doute bien perçu l'intérêt qu'ils pouvaient retirer d'une forme de promotion de l'activité surf. La Torche, "c'est vraiment un spot familial. Après c'est vraiment les locaux du spot qui ont mon âge ou plus qui ont vraiment choisi de pas marqué un localisme chevronné quoi... Y en a beaucoup qui ont un pied dans le business du surf" (S., 33 ans, directeur de Rise Up surf school, Plomeur). Même les pratiquants libres parviennent à profiter de l'économie indirecte du surf, comme P. à Plomeur: "un free surfeur ne cherche pas à développer la pratique dans son milieu. Il y a un côté assez égoïste en fait chez les free surfeurs... Alors après, moi vu que j'ai un gîte, je peux en tirer profit, parce que voilà ça rentre aussi un peu dans les affaires" (P., professeur d'EPS, 50 ans, Plomeur). Parvenir à bénéficier de la promotion du surf sur le territoire est de nature à apaiser les résistances des membres de la communauté de pratiquants qui assistent avec un sentiment d'impuissance face au développement du surf, souvent non souhaité.

Les stratégies mises en œuvre par les surfeurs locaux apparaissent alors comme des formes de résistance douce à ces évolutions. En partant du postulat que les spots de surf sont des lieux où les pratiquants valorisent au travers d'un panel d'attitude et de posture qui fondent la dimension symbolique des interactions. Par la manière de communiquer, de s'engager corporellement, de se placer, de se faire voir ou entendre dans le milieu clos que constitue le "line up" (l'espace d'évolution des surfeurs juste derrière la zone de déferlement lorsqu'ils attendent les vagues), les habitués et les surfeurs de niveaux confirmés se distinguent des surfeurs de passage ou des débutant. D'autres préfèrent l'évitement, c'est le cas de D. : "Comme je surfe aujourd'hui avec ma femme et mes enfants, on va se faire des créneaux

surf en famille et on va surfer malin, c'est à dire... Les week end moi je surf plus parce que c'est blindé tout le temps. Par contre, je vais surfer le midi, et il y a beaucoup moins de monde... Faut pas le dire haba... Donc c'est différent d'avant" (D, salarié de la WSA, Guidel). E., quant à lui, explique que "maintenant on ne va plus surfer en fonction du meilleur spot mais en fonction du ratio ... quand tu te dis... En une heure à l'eau, combien de vagues je vais prendre, donc les gens commencent à réfléchir plus selon un ratio..." (39 ans, surfeur et membre du collectif "surf explore", Guidel). Enfin R. s'éloigner d'une pratique du surf exclusive pour s'ouvrir à une large gamme d'activités : "j'ai une pratique multisupport... Je ne vais pas rester focaliser que sur le surf et que sur un support... J'ai moins envie qu'auparavant d'être confronté à la foule, d'être sur l'heure de rendez-vous de tout le monde, au moment de la marée et au milieu des vacances quand tout le monde est là..." (Directeur de l'ESB surf club, Plomeur).

Les modes de fréquentation et d'évitement du spot par les pratiquants locaux sont autant de tentatives pour préserver un rapport privilégié à la pratique (à défaut de pouvoir l'entretenir avec leur lieu d'activité), et pour se mettre à distance voire contourner les lois "institutionnelles" du surf, que sont les "règles de priorités" ou "règles de courtoisies" définies par la FFS. Mais, ces formes de résistances illustrent le caractère inopérant du label à répondre à leurs attentes. Paradoxalement, le projet territorial qui se dessine autour du label "ville de surf" ne correspond pas à la vision souhaitée par ceux qui, au préalable, ont œuvré à la reconnaissance de la ressource territoriale.

2.2. Le rôle clé des professionnels du surf à Guidel et Plomeur

Dans ce contexte, les professionnels du surf apparaissent comme des acteurs clés du système de communication des parties prenantes. Influents et engagés sur le territoire, intégrés à la gouvernance locale en matière de surf (les directeurs et gérants d'écoles de surf ont été plusieurs fois conviés à des réunions organisées par les élus des communes du Pays Bigoudens et de Guidel pour co-construire une convention morale concernant le partage de l'espace de la plage pour l'ensemble des prestataires de services), ils sont animés à la fois par un sentiment

de responsabilité à l'égard des évolutions actuelles et futures, et par la charge d'être dépositaire de l'identité locale historiquement constituée autour du surf dans leur ville. La WSA de Guidel et l'ESB à Plomeur bénéficient de crédit du fait de leur longévité sur la commune et de la qualité des actions entreprises pour le dynamisme local. En se positionnant à l'interface d'enjeux économiques et sportifs, ils endossent un rôle charnier entre les élus et les communautés de pratiquant en étant des rouages essentiels au fonctionnement de l'ensemble. Mais cette gestion mixte se caractérise par un de relations souvent conflictuelles entre acteurs publics et privés dont les intérêts divergent.

La question autour de laquelle se nouent les oppositions concerne, en définitive, l'ouverture du territoire au tout touristique et au tout économique. Les répercussions concrètes et immédiates se focalisent sur le partage de l'espace de la plage entre les usagers, professionnels ou non. Les propos rapportés par D., cadre associatif du club de Guidel, illustrent les difficultés et les obstacles relationnels que rencontrent ces professionnels :

“En fait, y a 2 types d'écoles pour moi, si on parle des privées... Parce que dans les clubs, on est face à des bénévoles et des salariés donc c'est un peu différent, c'est un autre profil... Mais y a de très bonnes écoles qui pour moi gardent le fil conducteur de la passion du surf et l'envie... Et qui se disent voilà comment je vais faire pour travailler dans de bonnes conditions... C'est quoi des bonnes conditions... Et à quoi je vais plafonner quoi! Et ceux qui ont des dollars un peu dans les yeux! Ils se rendent plus compte et ils outrepassent la ligne parce que eux, ce qui les intéresse c'est... Un moniteur je le met sur la plage, il me rapporte combien l'été, si je peux en mettre 5, en mettre 7, en mettre 8 etc...”
(D, salarié de la WSA, Guidel).

Le propos de D. illustre les préoccupations autour de l'activité. L'orientation prises par les évolutions du surf local et des potentielles répercussions pour le territoire. Le souci d'un développement respectueux de la ressource territoriale transparait dans ce discours. Au-delà, pour ces acteurs, c'est surtout la préservation d'un mode de vie qui est en jeu.

Les oppositions seront d'autant plus fortes et intenses entre les décideurs politiques et les professionnels que le décalage sera important concernant les projets d'utilisation du label pour le territoire. Représentant officiel de la communauté locale des pratiquants, les professionnels portent auprès des pouvoirs publics les revendications et les espoirs des surfeurs de ne pas voir se dégrader la ressource territoriale au profit d'intérêts économiques. Pour les prestataires, leurs dispositions à accepter un revenu plus modeste et ne pas s'inscrire dans une démarche de croissance économique de leur affaire est de nature à faciliter la mise en place d'un fonctionnement et d'une organisation pérenne à Plomeur et à Guidel. Les actions des pouvoirs publics apparaissent comme une gestion inadaptée et des formes “d'utopies spatialistes” (Remy, 2015) car il ne suffit pas que l'aménagement soit bien pensé sur un plan physique pour que cela apporte une harmonie sociale. Dans le cas du surf, l'application d'une règle qui détermine une portion stricte de la plage par des moniteurs est en contradiction avec le caractère variable et éphémère de la pratique. A Guidel, le rôle de modérateur de la WSA a contribué au succès d'une démarche visant la mise en place d'une convention morale entre l'ensemble des prestataires, suivie et approuvée par les élus. D'autre part, la diffusion d'informations nécessaires à une pratique sécurisée de l'activité soient minimales de la part des pouvoirs publics. A La Torche, il y a une signalisation généraliste et non spécifique au surf.

“Y a un accès à l'information facile encore une fois via les écoles de surf. Il y a 20 ans, la transmission culturelle de l'activité se faisait peut être plus en interne, de pratiquants à pratiquants, et pas de professeur à élève... Y avait pas autant d'encadrement, on pouvait passer nos journées sur la plage et se débrouiller entre nous...” (F., 37 ans, entraîneur de surf au pôle espoir de La Torche, Plomeur).

Les informations essentielles à la pratique sont partagées par les entreprises privées, notamment celles qui sont labellisées “école française de surf”. Ainsi, les structures affiliées ont un devoir d'affichage. L'école de surf du réseau ESB met en évidence dans ses locaux les panneaux reçus de la FFS. Les pouvoirs publics misent donc plutôt sur une forme d'auto-ges-

tion entre pratiquants et prestataires, s'en remettant au civisme et au bon sens des usagers.

2.3. Développement économique et environnement : le dilemme des parties prenantes

Le développement du surf est une préoccupation pour les communes littorales qui doivent concilier la préservation de l'environnement et le développement économique local. Plomeur et Guidel sont donc amenées à se positionner sur la gestion de l'activité dans l'optique de son développement durable, c'est-à-dire de trouver un équilibre entre son développement et le respect des autres activités humaines et celui du milieu naturel dans lequel elle se déroule (Perrin-Malterre, 2015). Cette question est particulièrement délicate dans le cas du surf car l'organisation de ce sport se réalise hors structure d'encadrement. En 2020 en France, la FFS estime à 680000 le nombre de pratiquants pour seulement 80000 licenciés. A Guidel comme à Plomeur, le surf se caractérise par une fréquentation grandissante qui se diversifie (différents supports et différentes disciplines, hétérogénéité des publics, élargissement des services et des offres d'activité, différenciation des façons de pratiquer), ce qui crée une pression sur les lieux de pratique convoités et exploités. M., cadre technique fédéral et permanent à la ligue de Bretagne de surf, rapporte dans un article qu'il est urgent de définir des règles de cohabitation et de partage de l'espace (*Le télégramme*, le 30 avril 2021).

Depuis le milieu des années 1960, le Conseil départemental du Finistère mène une politique de préservation du littoral. Aujourd'hui, le conservatoire du littoral possède 1 200 km de côtes en Finistère dont 20% sont protégés par acquisition foncière. Le littoral de Plomeur est actuellement placé au centre d'enjeux territoriaux caractérisés par une opposition entre deux logiques d'actions, l'une en faveur de la préservation, et l'autre défendant des intérêts économiques: elles illustrent les conflits inhérents "aux perceptions différentes de l'usage de la ressource" (Vaughan et Ardoin, 2014).

2.4. Les touristes sportifs à Guidel et Plomeur: attentes et retours d'expériences

Les attentes des touristes qui se rendent dans les "villes de surf" de Plomeur et Guidel s'inscrivent dans une tendance marquée par un engouement pour les pratiques de nature. Offrant des expériences fortes, elles apparaissent comme des terrains privilégiés.

2.4.1. L'aventure: une thématique au centre des attentes des surfeurs

Le surf est un sport car il nécessite de s'initier et d'acquérir une technique codifiée et institutionnalisée par une discipline à part entière. Le registre de l'aventure y est aussi présent dans la mesure où il s'agit de s'immerger dans un environnement peu prévisible et dangereux qui figure une mise en scène de soi dans un défi individuel. Dans le cas d'une "ville de surf", l'environnement est connu, parfois aménagé, et sécurisé par la présence d'experts, de professionnels et de sauveteurs. Pour autant, les ingrédients de la mythologie occidentale caractérisant l'aventure sont symboliquement présents: se dépasser, prendre des risques de, affronter l'inconnu. Dès lors, la capacité d'un site de surf à incarner l'exploration, l'ailleurs, le voyage hors du quotidien correspond à une rente territoriale qui concourt à sa valeur et à son attractivité. Cette dimension est prégnante à Plomeur et non à Guidel. La Torche ne correspond qu'à une partie du littoral de la baie d'Audierne, qui s'étale sur près de 10 kilomètres. Les nombreux accès aux plages sont autant d'entrées possibles pour les pratiquants. Sur cet espace vaste, les zones de surf se déplacent au gré de la formation des bancs de sable. La Torche et ses environs constituent un terrain de jeu que les surfeurs locaux sondent constamment. D'autre part, sa situation à la périphérie du territoire figure un lieu retranché suscite un imaginaire associé à un bout du monde. "*Les gens ne passent pas à La Torche mais s'y rendent*" nous dit R. (52 ans, Directeur technique à Twenty Nine, Plomeur). Le lieu possède une charge historique car des traces s'offrent au passant (dolmen, vestiges d'habitat de l'Âge du bronze, menhirs et stèles gauloises, fours à sel de l'âge du fer, blockhaus de la deuxième guerre mondiale) participant d'une atmosphère particulière.

Les touristes viennent à La Torche pour expérimenter un espace singulier qui, symboliquement dessine un cadre de pratique dépaysant. Plomeur constitue un anti-modèle de “ville de surf” dans la mesure où les aménagements et aménités destinées à la pratique apparaissent comme secondaires au regard des ressources naturelles. L’institutionnalisation du surf à Plomeur s’organise autour d’un phénomène d’aventure accessible à tous qui, en un sens, réinterroge les frontières des activités récréatives de nature, en révélant que la quête de l’authenticité est une tendance touristique forte.

2.4.2. Les touristes sportifs du surf: entre satisfaction et désillusion

Les pratiques des surfeurs assidus de Plomeur ou de Guidel montrent qu’ils tiennent compte de facteurs météorologiques, topographiques et prévisionnels, c’est-à-dire d’un ensemble de données à caractère variable et éphémère. Ils s’inscrivent dans un rapport au temps à court terme (de quelques jours tout au plus) et un rapport à l’espace extensible. Ces facteurs participent d’une régulation du nombre de pratiquant à l’eau simultanément. À l’inverse, le label “ville de surf” impose une reconfiguration spatiale et temporelle dans l’approche de l’activité et suppose que les touristes se projettent, au contraire, sur le long terme et sur un espace délimité. Les contraintes d’organisation des vacances obligent les touristes à programmer en avance leur venue sur le site de pratique, plusieurs mois en amont.

De plus, les touristes sportifs ne capitalisent bien souvent que trop peu de connaissances du milieu et d’expertise pour pouvoir se déplacer en autonomie sur le littoral, comme le font les locaux. La conséquence directe est une augmentation significative des pratiquants sur les “villes de surf” pendant la saison touristique, période qui ne cesse de s’étendre et qui couvre à présent une partie de l’année. Face à ce constat, les élus se sentent impuissants : *“On ne peut pas limiter la personne qui vient avec sa planche, elle a le droit, la plage est à tout le monde...”* (élu municipal de Plomeur). À Guidel, l’adjoint au sport confie en avoir pleinement conscience : *“On doit assurer la sécurité de tous sur le littoral, mais on ne peut interdire à personne de pratiquer sur l’eau”* (élu municipal de Guidel). Pour pallier ce phénomène, les prestataires

développent des formules guidées pour découvrir le territoire. Les écoles de surf élargissent leurs gammes de produits avec de l’accompagnement en plus des services classiques d’enseignement, comme les “surf safaris” de l’UCPA à Plomeur, ou les “sunset session” pour une expérience hors de la forte affluence de la journée. Ces démarches correspondent à des tentatives pour se rapprocher d’une pratique plus authentique.

Conclusion

L’étude comparative des “villes de surf” de Guidel et Plomeur montre que la territorialisation d’une pratique renvoie à un processus s’étalant sur le temps long. L’identification des territoires du surf est d’autant plus marquée que la pratique est ancrée géographiquement, et son histoire sur la localité, suffisamment dense pour permettre la structuration d’un système territorial. Les observations et entretiens réalisés indiquent que des problématiques similaires émergent sur les deux localités. Elles concernent notamment la régulation de la fréquentation des sites, et le partage de la ressources vagues entre les acteurs. Les tensions qui apparaissent révèlent des logiques antagonistes et convergentes entre les parties prenantes. Premièrement, une logique propre à la “subculture” du surf s’oppose à une logique fédérale et institutionnelle. La première *“cultive une communauté fermée, qui tente de s’extraire de la surpopulation des spots”* (Lemarié, 2016) tandis que la deuxième tente de gagner le crédit du monde social, est favorable à l’ouverture, est axée sur la performance. *“Ces deux catégories correspondent à des idéaux types wébériens, et sont des constructions intellectuelles qui proposent, sous une forme accomplie, deux modèles de surfeur”* (Ibid.). Les acteurs et les parties prenantes occupent des positions intermédiaires entre les deux, et négocient entre eux, au sein d’un système constitué, pour élaborer collectivement des situations acceptables pour tous et/ou mettre en œuvre individuellement des stratégies de sauvegarde de leur rapport à la pratique.

Deuxièmement, une logique de développement et d’aménagement s’oppose à une logique de préservation des sites de pratique. En Bretagne, la présence du conservatoire du littoral exacerbe les tensions, pesant sur la trajectoire des stations de surf. En fonction des orientations, une typologie de station de surf apparaît entre les sites “urbains”, agrégeant des infrastructures,

des aménités, et autres traits d'urbanités, et les sites "naturels" se caractérisant par leur aspect "sauvage" et capitalisant sur l'authenticité.

La démarche de labellisation se lit dans le discours des parties prenantes comme la volonté de développer sportivement le surf sur le territoire et d'accroître le tourisme. En parallèle, des mesures limitatives émergent actuellement chez les élus en régulant l'occupation du domaine maritime pour des raisons de sécurité et de préservation du lieu. Le rôle des professionnels est alors central dans le système d'acteurs constitué. La gestion des sites est complexe : ces espaces sont investis par différentes catégories d'usagers et diverses modalités de pratiques avec une multitude de rapports à l'espace.

La labellisation des sites de surf est une étape charnière pour la discipline dans le sens où elle marque le passage vers une normalisation des espaces de pratique qui étaient jusqu'alors plus ou moins organisés selon une logique intrinsèque à l'activité (règles implicites de fonctionnement). Les rapports sociaux et les codes en vigueur dans l'espace de pratique ne sont plus ceux que les surfeurs de la communauté locale instituent collectivement selon une logique semi-publique. Aussi, peut-on dire que le label représente l'aboutissement d'un processus d'administration des espaces de pratiques du surf, entamé il y a plusieurs décennies avec la structuration sportive de l'activité. L'exemple des "villes de surf" de Bretagne et des "réserves de vagues" révèlent que les territoires sont avant tout des constructions : ce qui pèse sur la trajectoire des territoires, leurs destinées et leurs identifications, c'est la façon dont les acteurs et parties prenantes s'approprient la ressource territoriale et orientent son utilisation plus que le degré de qualité ou de renommée de celle-ci.

CORPUS

- CUDENNEC - RIOU V., "Ecole de surf: la Bretagne victime de son succès", *Le Télégramme*, 30 avril 2021.
- PROUX J., "ENQUÊTE. « Une véritable explosion » de la pratique de surf à la Torche aux multiples conséquences", *Ouest-France*, 1 Mars 2021.

BIBLIOGRAPHIE

- AUGÉ M., *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Flammarion, Paris, 1994.
- BOUISSET C., DEGRÉMONT I., et SEVILLA J., "Le patrimoine naturel aquitain vu du Web: discours, valeurs, fonctions", *Sud-Ouest Européen. Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°30, 2010, p. 85-98.
- CLAIRAY P. et VINCENT J., "Le développement balnéaire breton: une histoire originale", *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charentes. Touraine*, n° 115-4, 2008, p. 201-233.
- COÛFFÉ V., GUIBERT C. et TAUNAY B., "Émergences et diffusions mondiales du surf. De l'invention à la mise à l'épreuve de normes corporelles", *Géographie et cultures*, n°82, 2012, p. 61-76.
- CORBIN A., *Le territoire du vide: l'Occident et le désir du rivage*, Flammarion, Paris, 2010.
- CORNELOUP J., MAO P., et BOURDEAU P., "Les différentes configurations des projets territoriaux dans le champ touristique et sportif", *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature. Contribution à la diffusion et au partage de la connaissance*, Ed. Fournel, L'argentièrre, 2007.
- DE ARAUJO AGUIAR L., "Entre destination touristique et appartenance territoriale et identitaire: la culture traditionnelle bretonne", *Téoros, Revue de recherche en tourisme*, vol. 38, no 1, 2019.
- DUBOST F. et LIZET B., "Pour une ethnologie du paysage", *Paysages au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages*, cahier 9, 1995.
- FALAIX L. (dir.), *Surf à contre-courant : une odysée scientifique*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2017, pp. 267-289.
- FLORENT L., "L'utilisation du label UNESCO dans la communication touristique: entre choix et contrainte", *Téoros, revue de recherche en tourisme*, vol. 30, n° 2, 2011, p. 17-27.
- FUCHS J., DELMAS G. et GUERIN H., "L'action publique en matière de nautisme à Brest. Vers un nautisme élargi et partagé?", in MARTEL L., SEBILEAU A. (dir.), *"Sport de nature" et actions publiques*, Presses Universitaires du Sport, Voiron, 2019, pp. 98-112.
- GUIBERT C., "Les vagues de surf: des convoitises différenciées. Entre patrimonialisation, privatisation et monopolisation", *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n°63, 2014, p. 126-141.



- LEMARIÉ J., "Genèse d'un système global surf. Regards comparés des Hawai'i à la Californie: traditions, villes, tourisimes, et subcultures (1778-2016)", Thèse de doctorat, Université Paris 10, 2016.
- PECQUEUR B. et GUMUCHIAN H., *La ressource territoriale*. Economica, Paris, 2007.
- PERRIN-MALTERRE C., "Comparer l'organisation d'un sport de nature dans deux espaces protégés." *Sciences sociales et sport*, vol. 8, 2015, p. 79-101.
- PRUD'HOMME R., GRAVARI-BARBAS M., JACQUOT S., et al, "Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial: trois études", *Unpublished report prepared for the UNESCO World Heritage Committee. Available from the author of this study*, 2008.
- REMY J., *L'espace, un objet central de la sociologie*, Érès, Toulouse, 2015.
- TREY O., "Les conflits d'appropriation des espaces de pratique en surf", in Jean Pierre Augustin (dir.), *Surf Atlantique. Les territoires de l'éphémère*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, 1994, pp. 79-86.
- WHEATON B., "From the pavement to the beach: Politics and identity in 'Surfers Against Sewage'", *Tribal play: Subcultural journeys through sport*, vol. 4, 2008, p. 113-134.

